

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP 234) DU 09 Juillet 2008.

Le comité de négociation est présidé par Mr Marc HELLINCKX DG SAT représentant le Ministre de l'Intérieur.

Ordre du jour du comité de négociation 234:

1. Cahier revendicatif du front commun syndical (suite des CNSP 223+225+229+231+232)

La délégation de l'Autorité précise d'emblée avoir reçu mandat du « Kern » pour poursuivre les négociations dans la marge de manœuvre qui nous est soumise.

Il faut préciser que tous les communiqués antérieurs de l'Autorité sont à oublier.

Souvenez-vous, l'ancien texte qui avait provoqué notre colère et qui nous avait fait quitter la table des négociations, il était digeste par rapport à celui qui nous a été remis ce jour.

Alors vous comprendrez que le texte actuel est encore plus réducteur.

Pour vous situer :

- **Péréquation des pensions :**

« La Ministre actuelle des pensions dit vouloir chiffrer cette problématique et prendre position par la suite. En conséquence, l'Autorité serait d'accord de traiter ce thème à l'avenir et par protocole séparé »

- **Pécule de vacances :**

« L'Autorité pose le principe qu'à terme le pécule de vacance pourra évoluer vers 92% et ce à partir de 2010 et d'une manière progressive. La ligne du temps à dessiner en septembre ».

Vous devez savoir que le pécule de vacances sera porté à 65% en 2009 suite à l'accord antérieur (protocole 163/4)

- **Réévaluation des échelles barémiques :**

« L'Autorité défend le concept du traitement fonctionnel à appliquer prioritairement aux agents de quartier. Les syndicats pourraient ajouter d'autres catégories prioritaires. L'Autorité déposerait en septembre sa vision du problème. Selon l'Autorité il ne serait pas visé de diminution de la charge salariale globale actuelle. »



- **Allocations et indemnités :**

« L'autorité veut implémenter le principe d'allocations et d'indemnités horaires . Les montants respectifs actuels des allocations et indemnités concernées seront payées à raison de 1/1626 ème par heure effectivement prestée.

Pour éviter les charges administratives d'introduction des données, il faut que le moteur salarial soit en place et que le traitement électronique des données soit possible !!!!!!!!!!! »

- **Prime de fin d'année :**

« L'augmentation est discutable avec la préférence pour l'autorité d'augmenter la partie forfaitaire en s'inspirant des travaux en la matière du comité B (pour la fonction publique) »

Pour votre information, le comité B a terminé ses travaux qui seront concrétisés aujourd'hui où pour ce dossier, la partie forfaitaire est portée à 333 Ö

En ce qui nous concerne, la seule démarche dans ce cadre est de maintenir cette décision pour notre secteur.

Dans le communiqué, c'est ici que prend fin la position de l'autorité quant à notre cahier de revendication.

L'autorité a d'initiative ajouté d'autres points à notre cahier de revendication comme s'ils faisaient partie de l'ensemble. C'est ainsi que nous trouvons :

- **Délai de présence pour le personnel « calog » : 5 ans.**
- **Allocation de Bruxelles : uniformisation des systèmes existants.**
- **Pour les Corps et services + importants, l'autorité envisage + de délégation des responsabilités dans le cadre de l'évaluation et la discipline.**

2. Diegem I

Les textes ne traduisent pas fidèlement les accords conclus en négociation.

Les organisations syndicales refusent les textes proposés.

NOTRE DECISION :
NOUS AVONS QUITTE LA TABLE DES
NEGOCIATIONS.

Les autres organisations syndicales en ont fait de même.

Pour la délégation syndicale,
André Jadot
Délégué permanent



Tél : 02/644.65.00
Fax : 02/644.67.93
Mail : snps@nspv.be